

## Un jour pas comme les autres : Votre mariage !



### **La communauté paroissiale vous souhaite la bienvenue.**

Chers amis,

Vous avez choisi de recevoir le sacrement de mariage dans l'une des églises de l'ensemble pastoral de l'île de Ré.

Nous savons que, pour vous comme pour vos proches, ce jour est exceptionnel.

Les communautés paroissiales de l'île de Ré sont heureuses de vous accueillir dans leur église pour cette importante étape de votre vie.

### **Quelques renseignements pratiques :**

Dans chaque paroisse, des chrétiens bénévoles ont accepté de vous aider pour la préparation matérielle (ouverture et fermeture de l'église, maniement de la sonorisation, mises en place diverses...); vous pouvez prendre contact avec eux :

ARS	Mme PALVADEAU	05 46 29 45 96
LA COUARDE	Mme BERNARD	05 46 29 85 16
LA FLOTTE	Mme RATOUIT	05 46 09 41 10
LE BOIS PLAGE	M SOURISSEAU P	05 46 09 10 33
LES PORTES	M. RENAUD	05 46 29 51 67
LOIX	Mme MOUILLERON	05 46 29 05 82
RIVEDOUX	Mme GAUTHIER	05 46 67 22 30
SAINTE MARIE	Mme GENDRE	06 81 11 47 03
ST CLEMENT	M. PLAIRE	05 46 29 42 45
ST MARTIN	Mme LEPRON	06 81 10 80 55

Souvent, des mariages se suivent dans la même église, aussi nous vous demandons de **bien être à l'heure pour la cérémonie.**

Nous vous remercions de votre soutien financier en participant aux frais de la paroisse et à la mission de l'Église.

A titre indicatif, le montant de cette participation a été suggéré, par le diocèse de La Rochelle, à **300 euros** minimum.

Cette somme peut être déposée en même temps que les documents du dossier de mariage par chèque libellé à l'ordre de « Association diocésaine - ensemble pastoral île de Ré ». Ce dernier n'étant retiré qu'à l'issue de la cérémonie.

Exceptionnellement cette participation peut être versée en espèces au plus tard la veille de la cérémonie.

**N'oubliez pas également de produire l'acte de mariage civil avant la célébration de votre mariage religieux**



Si vous n'habitez pas habituellement sur l'île, prenez contact avec le prêtre de votre paroisse pour la préparation du sacrement du mariage et signalez le nous dès que cela sera fait.

**N'oubliez pas de nous donner vos coordonnées dans l'île (maison familiale ou résidence secondaire).**

Pour tout autre renseignement, le secrétariat paroissial est à votre disposition. C'est lui qui recevra le dossier administratif du prêtre qui vous aura préparé. Le secrétariat rédigera, à partir de ce dossier, l'acte de mariage que vous signerez à la fin de la cérémonie. Pour la signature de l'acte seuls deux témoins pour chacun des mariés sont acceptés.

#### **Secrétariat de l'ensemble pastoral**

19 cours Dechézeaux

17410 SAINT MARTIN de RE

☎ 05 46 09 20 09

✉ [ensemblepastoral.iledere@yahoo.fr](mailto:ensemblepastoral.iledere@yahoo.fr)

*L'ensemble pastoral vous adresse ses vœux de bonheur  
et vous assure de ses prières.*

